

Maître d'ouvrage

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE



SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE

137 rue François Guise – 73000 CHAMBERY

Nature des ouvrages

Zone d'activités économiques

PROJET DE CREATION DE LA ZAC « SAVOIE TECHNOLAC - ZAC 3 »

SUR LA COMMUNE DE LA MOTTE-SERVOLEX

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET A LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DEPLACEMENTS DE
GRAND CHAMBERY APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
LA MOTTE-SERVOLEX**

Désignation de la pièce

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

D	06/2023	V4	SPLS
C	11/2022	V3	SPLS
B	08/2022	V2	SPLS
A	01/2021	Version initiale	SPLS
Indice	Date	Mise à jour	Référents

SOMMAIRE

1. SITUATION DU PROJET	3
2. PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS	6
2.1. TERRASSEMENTS ET VOIRIES	6
2.1.1 Le principe de nivellement	6
2.1.2 Structure et dimensionnement des chaussées	6
2.1.2.1 Voirie principale	6
2.1.2.2 Voirie secondaire.....	7
2.1.2.3 Carrefour giratoire.....	8
2.1.2.4 Raquette de retournement temporaire	8
2.2. STATIONNEMENTS	8
2.2.1 Caractéristiques techniques des stationnements	9
2.2.2 Plan des stationnements	10
2.3. TROTTOIRS ET PISTES CYCLABLES.....	11
2.4. RESEAUX.....	19
2.4.1 Réseaux humides.....	19
2.4.1.1 Réseau d'eaux usées	19
2.5.1.3 Réseau d'eaux potables.....	19
2.5.1.4 Réseau de défense incendie.....	19
2.4.2 Réseaux secs.....	19
2.5.2.1 Réseau électrique	19
2.5.2.2 Réseau des télécommunications.....	20
2.6. OUVRAGES HYDRAULIQUES	20
2.6.1 La gestion des eaux pluviales	20
2.6.2 Les noues	21
2.6.2 Les bassins de rétention	22
2.8 PAYSAGE ET GESTION DE LA BIODIVERSITE	23

PREAMBULE

L'opération d'aménagement de la ZAC 3 Savoie Technolac portée par Chambéry-Grand Lac Economie consiste à développer un nouvel espace dédié à l'accueil des activités dans la continuité de l'actuel Technopole Savoie Technolac qui s'étend à ce jour sur une superficie d'environ 78 ha.

La mise en œuvre de ce projet s'opère par le biais d'une procédure de ZAC dont le périmètre s'étend sur 21,5 ha pour une superficie cessible estimée à 11 ha. Le projet prévoit l'aménagement d'environ 110 000 m² de Surface Utile à destination des entreprises.

La ZAC 3 Savoie Technolac a été créée par délibération du conseil communautaire de CHAMBERY METROPOLE en date du 22 mai 2015. Dans ce cadre, l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale le 14 février 2014.

Cette notice technique présente le programme des aménagements publics réalisé dans le cadre dudit projet. Elle précisera les caractéristiques des infrastructures et définira les travaux d'aménagements et d'équipements nécessaires.

1. SITUATION DU PROJET

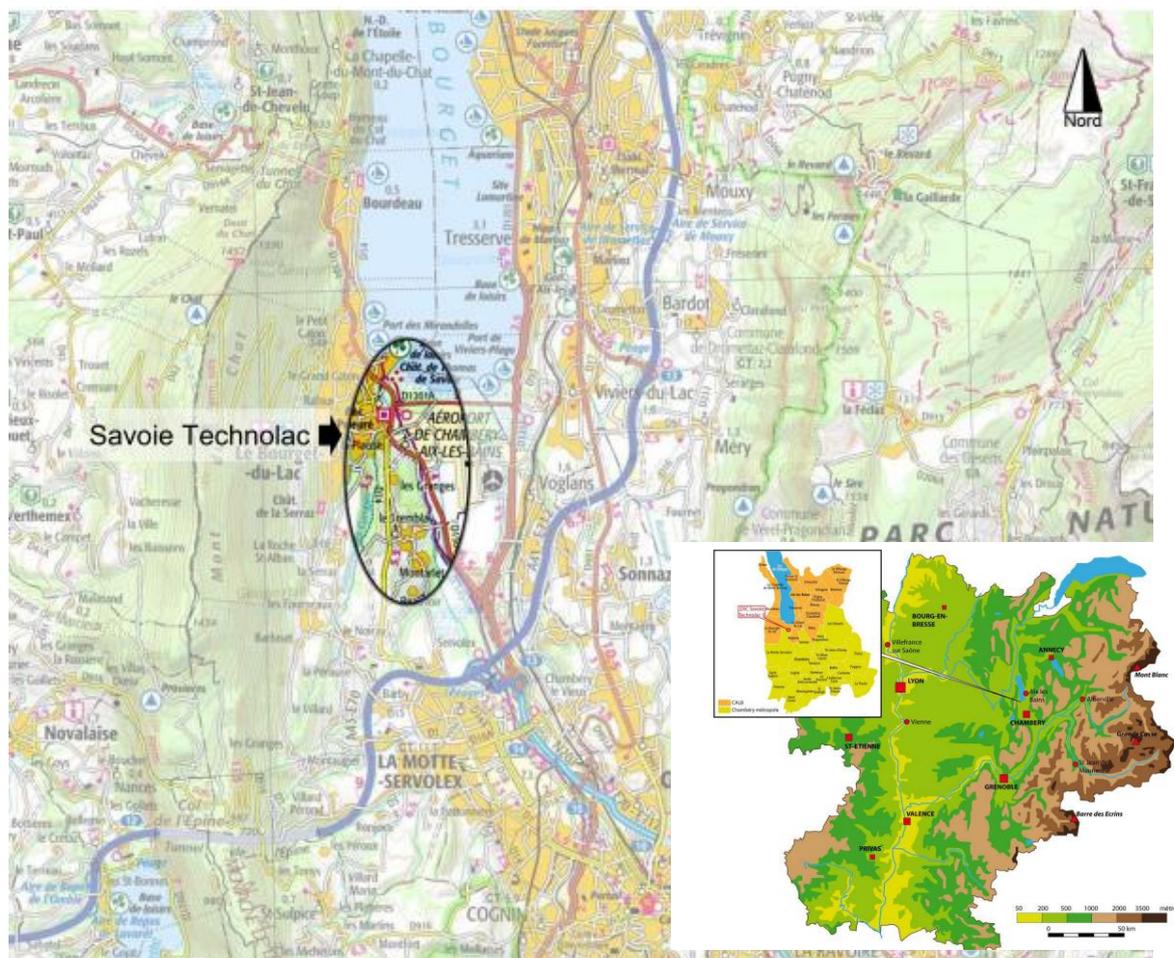


Figure 1 : Plan de localisation général

Source : Dossier de Création de ZAC. Setis

La ZAC 3 de Savoie Technolac se situe sur la Commune de La Motte-Servolex, à une altitude de 234 mètres.

Situé à l'interface entre l'Agglomération de Chambéry et d'Aix-les-Bains, le site est bordé à l'ouest par le bras de décharge et l'aéroport de Chambéry, à l'est par la route départementale 1504 et au nord par la ZAC 2 de Savoie Technolac.

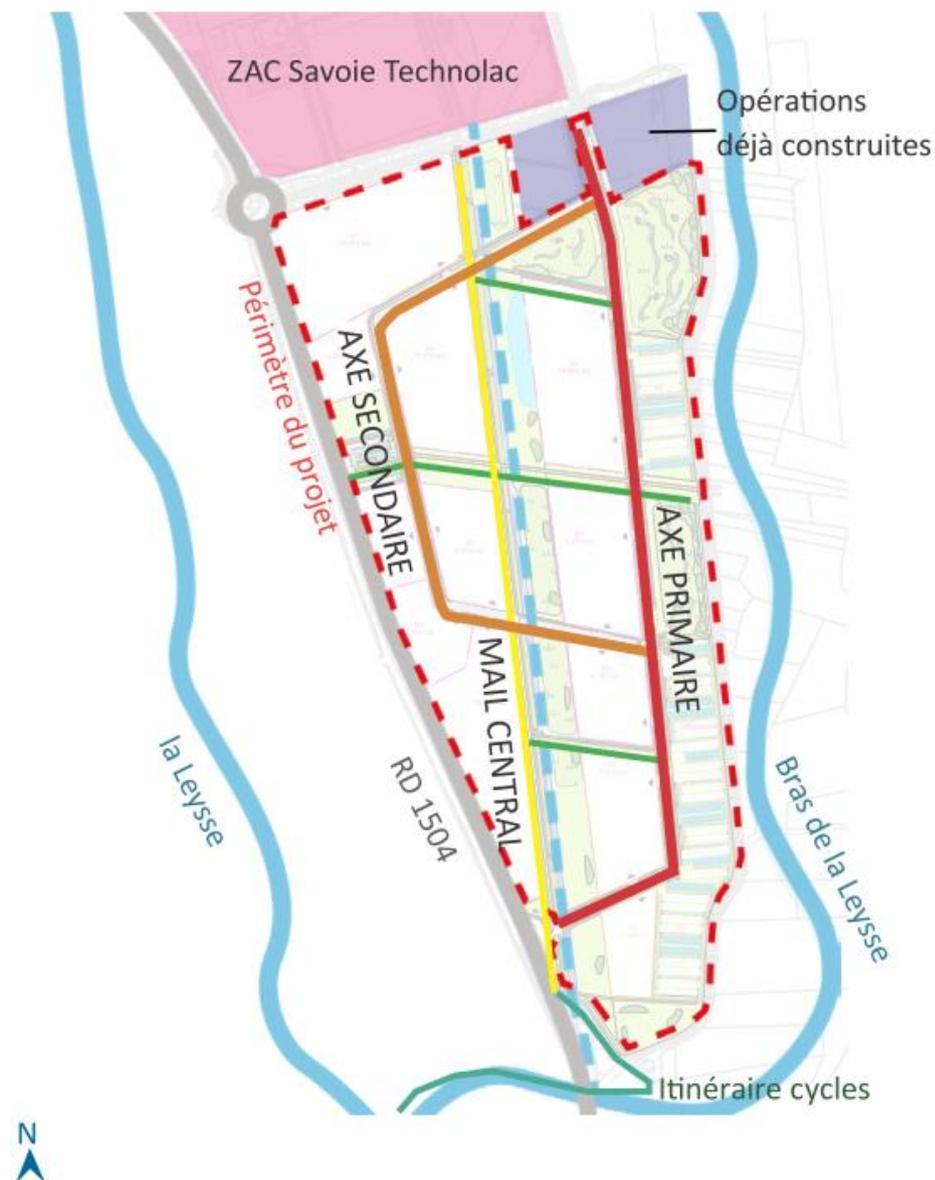


Figure 2 : Plan de situation du périmètre de la ZAC 3

Source : notice paysagère

Le projet sera réalisé en deux phases :

- A court terme : Aménagement du tiers nord de la zone d'étude
- A moyen terme : Aménagement du tiers médian et du tiers sud

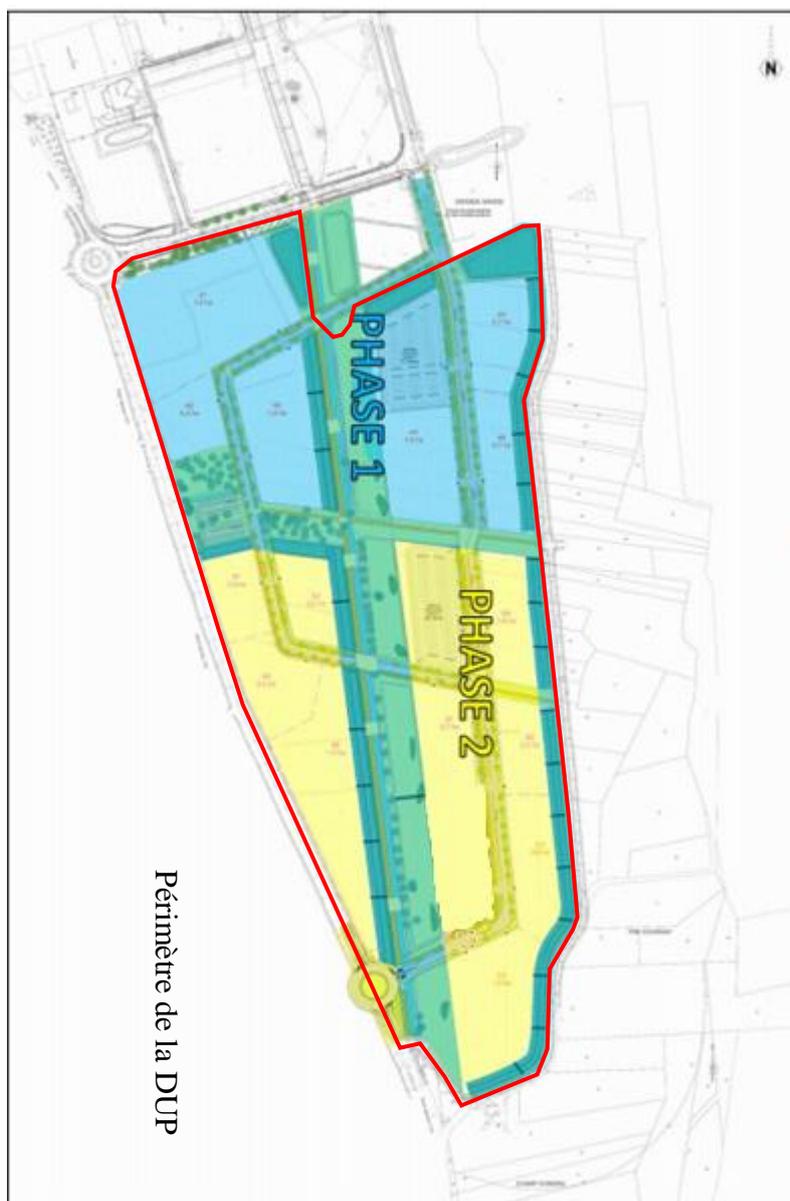


Figure 3 : Phases du projet
Source : SPLS

— Périmètre de la DUP

Périmètre de la DUP

2. PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Ce programme comprend les équipements publics d'infrastructures internes au projet et nécessaires à la desserte et à la viabilisation du Parc d'activités économiques de la ZAC 3 de Savoie Technolac.

La ligne directrice de l'aménagement est d'intégrer totalement l'environnement existant dans le projet et de s'en servir comme ressource. Les mesures compensatoires nécessaires à l'extension de la ZAC viendront directement nourrir le projet.

Maintenir les arbres et renforcer la trame verte et bleue existante est l'objectif premier. Le projet se propose ainsi de tisser un réseau humide à l'échelle de la ZAC (noues, bassins, cours d'eau) pour mettre en valeur le canal du Baron tout en respectant le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

L'aménagement se décline en quatre enjeux majeurs :

- Intégrer la gestion de l'eau au paysage ;
- Créer des aménagements au service de la faune et de la biodiversité ;
- Encourager les modes doux.
- Rendre l'espace agréable pour tous

Ces enjeux amènent à suivre les principes d'aménagement suivant :

- Limiter les surfaces imperméables et favoriser l'écoulement naturel des eaux pluviales ;
- Diversifier les plantations afin de répondre aux besoins de la faune locale ;
- S'intégrer au sein de la trame verte et bleue du site ;
- Connecter et inscrire la ZAC dans la continuité des parcours doux existants en proposant des aménagements simples et sécurisés.

2.1. TERRASSEMENTS ET VOIRIES

2.1.1 Le principe de nivellement

Le nivellement des voies de desserte est conditionné par les dispositions nécessaires au respect du schéma de gestion des eaux pluviales, qui impose les dispositions suivantes :

- Remblaiement des lots à niveau avec la voirie
- Lots déversés vers les ouvrages de rétention avec des pentes de 1 à 2%.

Le projet de nivellement a fait l'objet d'un plan de nivellement et de profils en long sur les principaux axes, indiqué ci-après.

2.1.2 Structure et dimensionnement des chaussées

2.1.2.1 Voirie principale

L'entrée dans la ZAC 3 de Savoie Technolac se fait par deux accès : un premier par les ZAC 1 et 2, dans la continuité de l'avenue du Lac Léman, et un second par un giratoire à aménager sur la route départementale 1504 au sud-ouest du site.

La voie de desserte principale prolonge l'avenue du Lac Léman et traverse la ZAC 3 sur un axe nord-sud.

Les arbres d'alignements le long de l'axe primaire permettent d'intégrer les voies à la trame verte environnante tout en ayant peu d'emprise au sol. Ils assurent l'intégration de la voirie dans le paysage tout en améliorant le confort thermique des usagers.

Les formes des arbres maintiendront la visibilité à hauteur d'homme ou de véhicules tout en offrant un couvert ombragé pour les utilisateurs.

Cet axe est accompagné sur la plus grande partie de son linéaire par une noue paysagère et des alignements d'arbres.

La ZAC 3 de Savoie Technolac est structurée autour de cette **voirie principale** (axe primaire). Cette voie sera l'épine dorsale de l'ensemble du Technopôle. D'une largeur de 20 mètres, cette avenue comprend une chaussée de 6 m, 1 piste cyclable double sens, 2 trottoirs et 2 alignements arborés assurant la gestion des eaux pluviales de la chaussée.

Cette voie principale est conçue pour recevoir entre 125 à 150 bus/jour/sens et sera en double sens.

La voie de circulation sera constituée :

- D'une couche de roulement bitumeuse BBSG de 6 cm ;
- De deux couches de base bitumeuse GB3 de 20 cm ;
- D'une couche de forme graveleuse 0/60 ou 0/80 de 70 cm ;
- L'épaisseur totale de la voirie sera de 96 cm.

Les traversées piétonnes seront réalisées en béton désactivé de classe BC5 d'une épaisseur de 18 cm. Les fondations en béton de classe BC3 d'une épaisseur de 18 cm seront préalablement créées. Une couche de forme graveleuse de 0/60 ou 0/80, d'une épaisseur de 60 cm sera réalisée. L'épaisseur totale des traversées piétonnes sera de 96 cm.

Les entrées charretières (encore appelé « bateau ») est une dépression aménagée sur le trottoir pour permettre aux voitures d'accéder à un terrain privé. Ces entrées d'une épaisseur totale de 96 cm seront composées d'une couche de 21 cm de béton désactivé BC5 et d'une couche de forme graveleuse (0/60 ou 0/80) de 75 cm

2.1.2.2 Voirie secondaire

Un **axe de circulation secondaire** permet de desservir les lots situés à l'ouest du site. Cet axe s'accroche au nord et au centre de la desserte principale.

Cet axe de 10 mètres de large est lui aussi accompagné d'une noue et d'arbres sur la quasi-totalité de son linéaire. La chaussée de 6 mètres est partagée par les véhicules et les cycles. Le reste de l'emprise est dédié aux piétons et à la gestion de l'eau pluviale de la chaussée.

Cette voie secondaire est conçue pour accueillir un trafic de véhicule léger avec moins de 25 poids lourds/jour/sens.

La voie de circulation sera constituée :

- D'une couche de roulement bitumeuse BBSG de 5 cm ;
- D'une couche de base bitumeuse GB3 de 8 cm ;
- D'une couche de forme graveleuse 0/60 ou 0/80 de 70 cm ;
- L'épaisseur totale de la voirie sera de 83 cm.

Les traversées piétonnes seront réalisées en béton désactivé de classe BC5 d'une épaisseur de 22 cm. Une couche de forme graveleuse de 0/60 ou 0/80, d'une épaisseur de 61 cm sera réalisée. L'épaisseur totale des traversées piétonnes sera de 83 cm.

Les entrées charretières, d'une épaisseur totale de 83 cm, seront composées d'une couche de 21 cm de béton désactivé BC5 et d'une couche de forme graveleuse (0/60 ou 0/80) de 62 cm.

2.1.2.3 Carrefour giratoire

L'entrée sud se fera à terme par le biais d'un giratoire qui assurera la jonction de la ZAC 3 à la route départementale 1504. L'implantation a été définie en coordination avec les services du Département et de Grand Chambéry. Cet ouvrage répond aux normes en vigueur en pareille matière.

Il sera constitué :

- D'une couche d'accrochage EME de 8 cm ;
- De deux couches de base bitumeuse GB3 de 21 cm (épaisseurs des deux couches cumulées).

Ce giratoire sera créé lors de l'aménagement de la phase 2 de la ZAC. Il sera éclairé.

Ce giratoire sera réalisé après validation par le Département et la rédaction d'une convention qui décrira plus précisément les détails techniques notamment sur le traitement des eaux pluviales, la signalisation verticale et horizontale.

2.1.2.4 Raquette de retournement temporaire

À l'issue de la phase 1, les axes primaires et secondaires se retrouveront en impasse. Il est donc prévu à ce stade la réalisation de raquettes de retournement à chacune des extrémités afin d'assurer la circulation des camions de ramassage d'ordures ménagères, des pompiers, etc.

2.2. STATIONNEMENTS

Le projet propose de mettre en place quatre poches de stationnement végétalisées, réalisées en dallage enherbé. L'implantation du parking P1 respectera les arbres existants qui sont maintenus et intégrés au projet.

De larges bandes arborées sont mises en place entre chaque rangée de stationnement (minimum 4m), favorisant l'infiltration des eaux pluviales et le développement d'arbres de première grandeur. Ces derniers permettront de se stationner à l'ombre en période estivale.

Ces parkings publics offrent une grande quantité de stationnements permettant de libérer les voies de stationnement et de rendre l'itinéraire voiture/parcelle agréable par une trame de cheminements fortement végétalisés.



Exemple de stationnement végétal



Exemple de stationnement végétal



Dalles enherbées

Figure 4/ Source : Notice paysagère. Maîtrise d'œuvre

2.2.1 Caractéristiques techniques des stationnements

Les 4 aires de stationnements perméables seront similaires aux exemples montrés ci-dessous. Ce type de stationnement permet de limiter l'imperméabilisation des sols.

Les allées des parkings seront constituées :

- De dalles alvéolaires enherbées de 10 cm d'épaisseur ;
- D'un lit de pose granulaire de 4 cm ;
- D'un grave drainant de 30 cm d'épaisseur ;
- D'un géotextile anticontaminant ;
- D'une couche de forme graveleuse (0/60 ou 0/80) de 50 cm.

L'épaisseur totale est similaire à la voirie et sera de 94 cm.

Les places de parkings seront constituées :

- Pour les stationnements PMR (classe T7) :
 - De béton désactivé catégorie BC5 de 21 cm
 - D'une couche de forme graveleuse (0/60 ou 0/80) de 50 cm dont 10 cm de réglage.

L'épaisseur totale sera de 71 cm.

- Pour les stationnements non PMR
 - Un mélange terre-pierre de 30 cm
 - D'une assise drainante de 50 cm.

L'épaisseur totale sera de 80 cm.

Les parkings offriront :

- Parking P1 : 69 places
- Parking P2 : 196 places
- Parking P3 : 349 places
- Parking P4 : 170 places

784 places seront créées au total. Le projet respecte la règle des 2% de places PMR équivalent à 16 places.

2.2.2 Plan des stationnements



Figure 5/ Desserte de la ZAC 3 de Savoie Technolac / Source : Egis

AXE PRIMAIRE	0 places de stationnement
AXE SECONDAIRE	0 places de stationnement
POCHE DE STATIONNEMENT	
P1	69 places
P2	196 places
P3	349 places
P4	170 places
== 784 places de stationnement au total	

2.3. TROTTOIRS ET PISTES CYCLABLES

Le projet propose de mettre en place une alternative aux axes véhicules : création d'un cheminement cycles et piétons ombragé longeant le canal du Baron. Celui-ci se connecte également aux itinéraires cycles existants environnants. L'objectif est de créer des axes entièrement dévolus aux piétons et cycles.

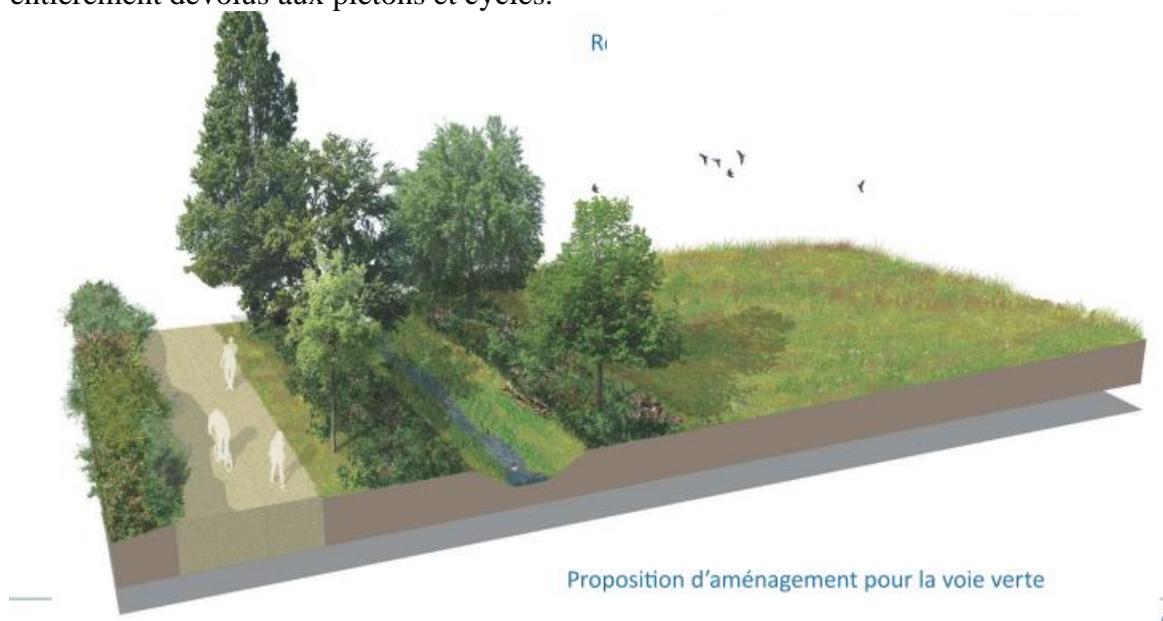


Figure 6/ Aménagement de la voie verte / Source : Egis

Les axes primaires et secondaires seront agrémentés d'alignement d'arbres proposant ainsi un confort thermique pour les piétons traversant le site.

Au niveau des entrées véhicules des parcelles, le projet proposera volontairement de matérialiser de façon continue le revêtement piéton. Cette continuité indiquera clairement la priorité du piéton sur le véhicule.

Figure 7/ Exemple de trottoir continu sans interruption au niveau du passage pour véhicule / Source : Egis



Les traversées piétonnes sont réalisées de telle sorte à sécuriser le passage des piétons : par un changement de matérialité au sol, un changement de couleur ou de texture... Ces traversées sont placées au croisement des axes et en fonction des autres installations liées aux transports (parking, arrêt de bus ...).

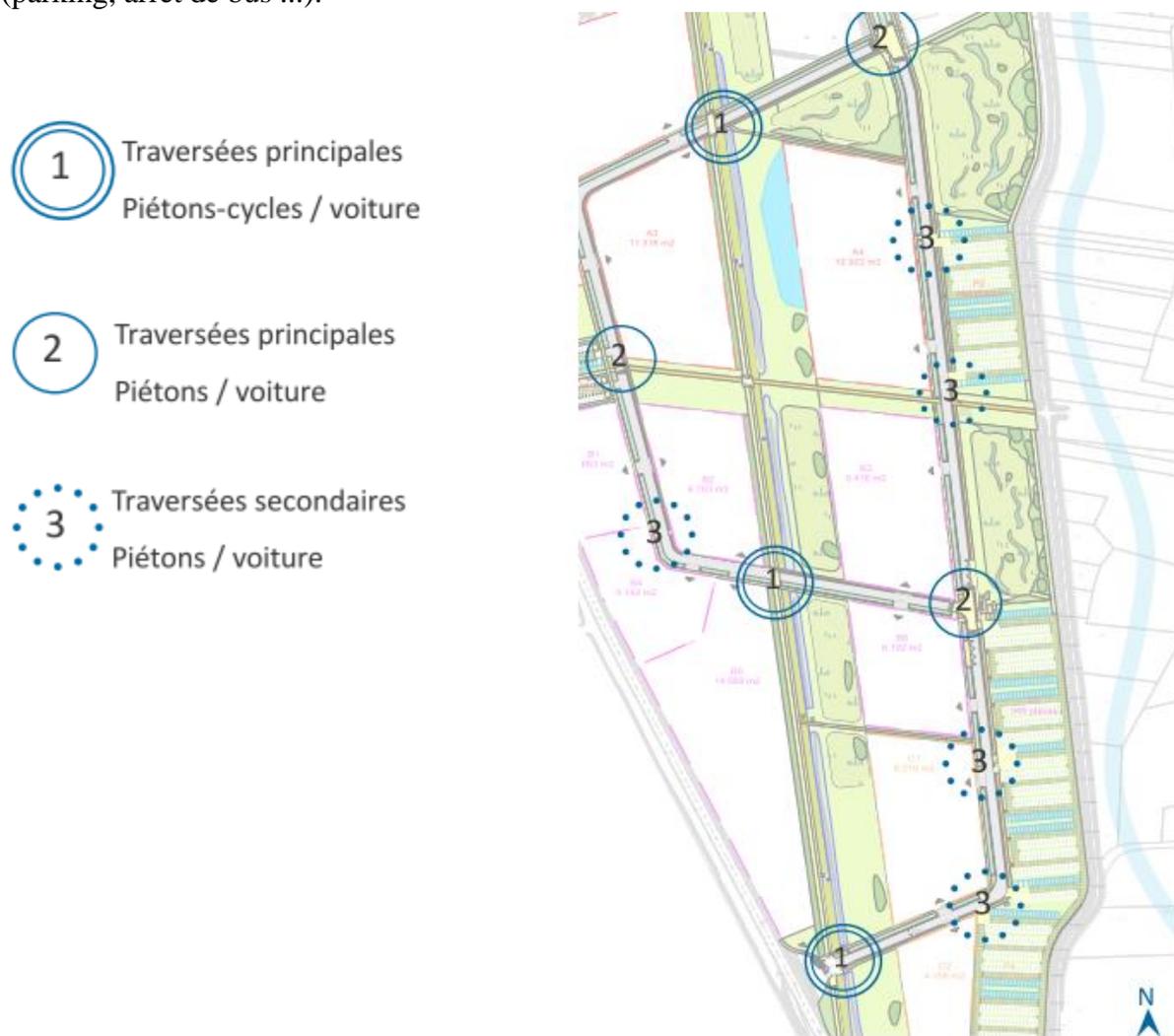


Figure 8/ Localisation des traversées piétonnes / Source : Egis

Les pistes cyclables et les trottoirs seront constitués :

- D'un revêtement en béton désactivé de 15 cm ;
- D'une assise graveleuse (0/31.5) de 20 cm.

L'épaisseur totale sera de 35 cm.

Les coupes en travers ci-après indiquées permettent de visualiser les infrastructures des voiries, des pistes cyclables et trottoirs.

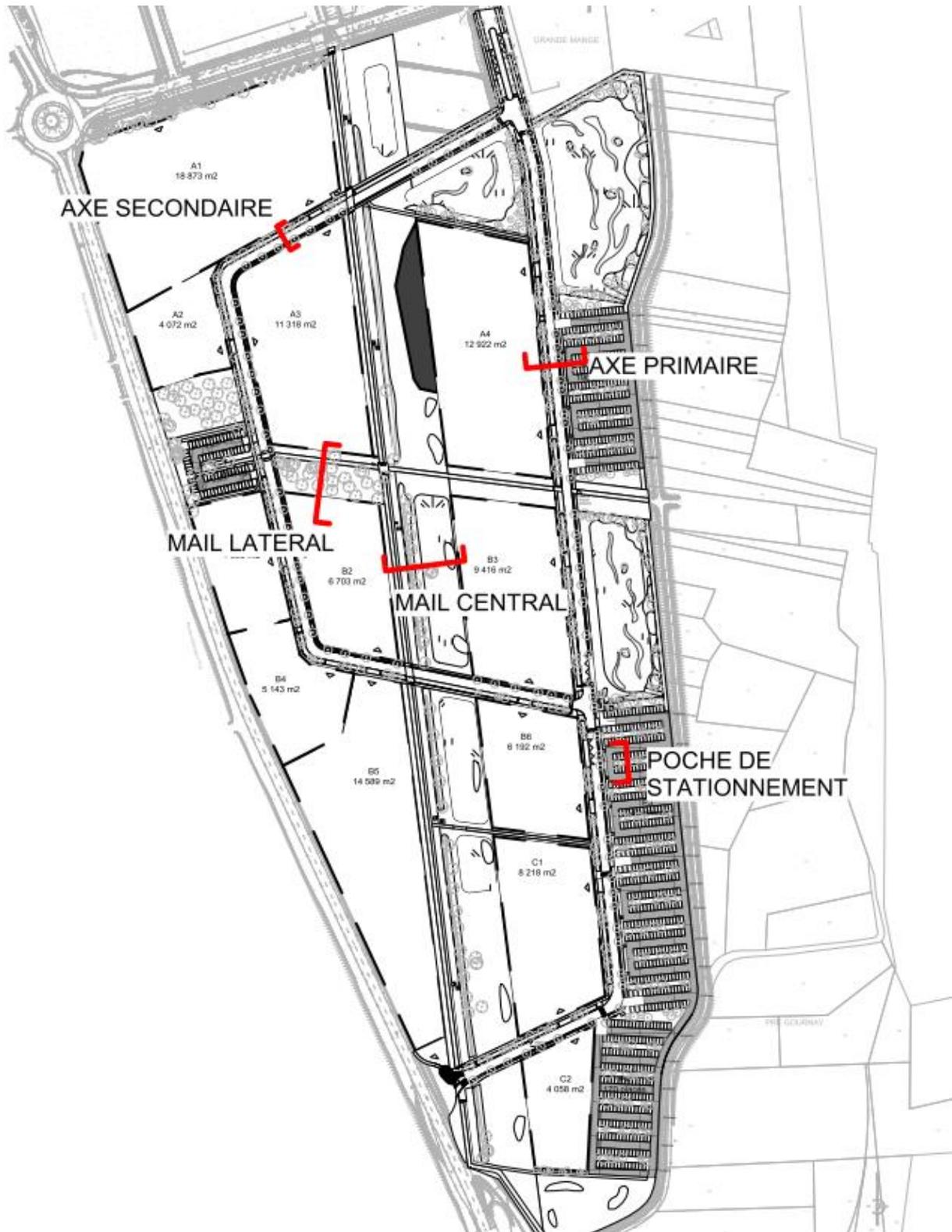


Figure 9 / Plan de repérage des coupes / Source : Egis
Echelle 1/ 40000°

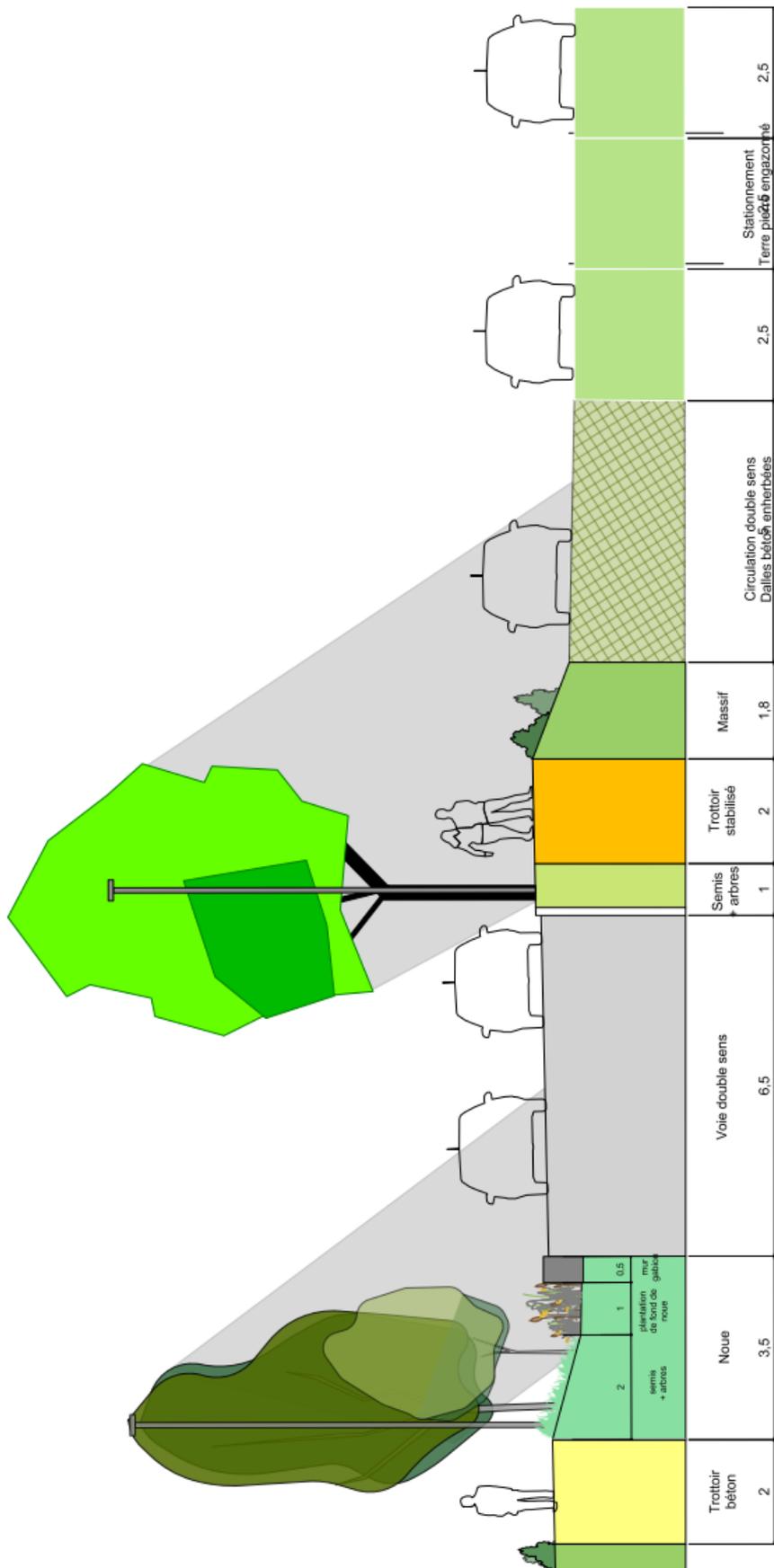


Figure 10 / Coupe sur l'axe primaire / Source : Egis
 Echelle 1/ 100°

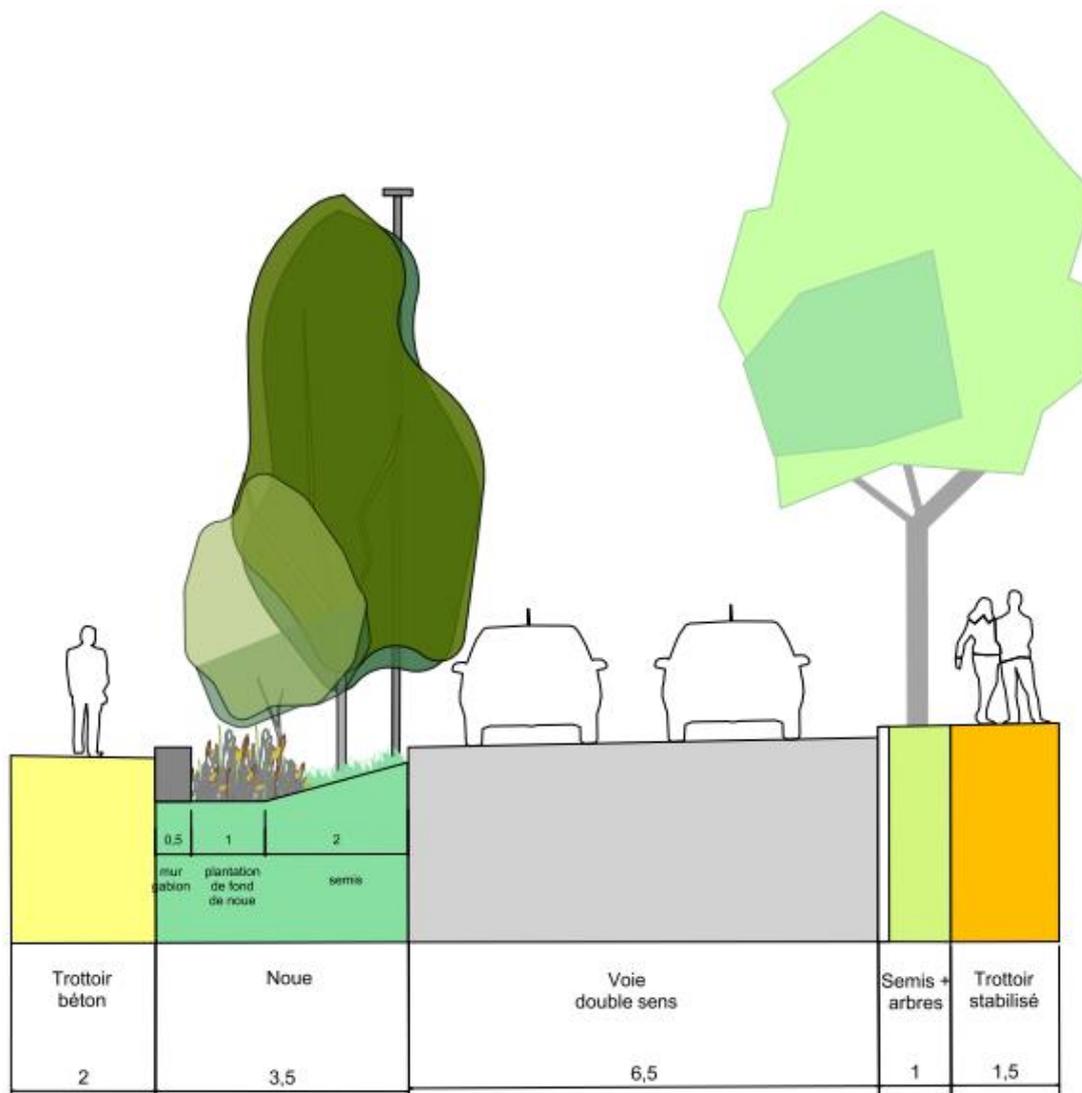


Figure 11 / Coupe sur l'axe secondaire / Source : Egis
Echelle 1/ 100^e

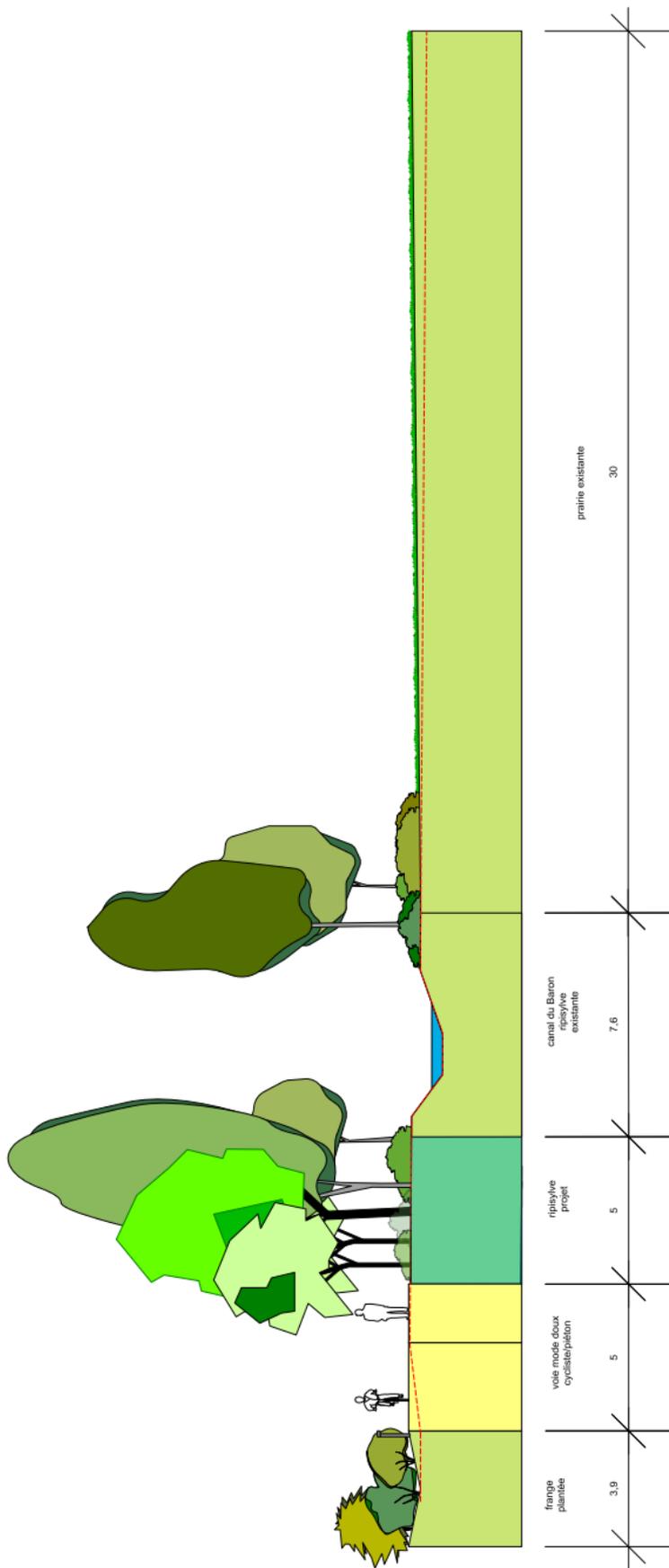


Figure 12 / Coupe sur mail centrale / Source : Egis
 Echelle 1/ 100^e

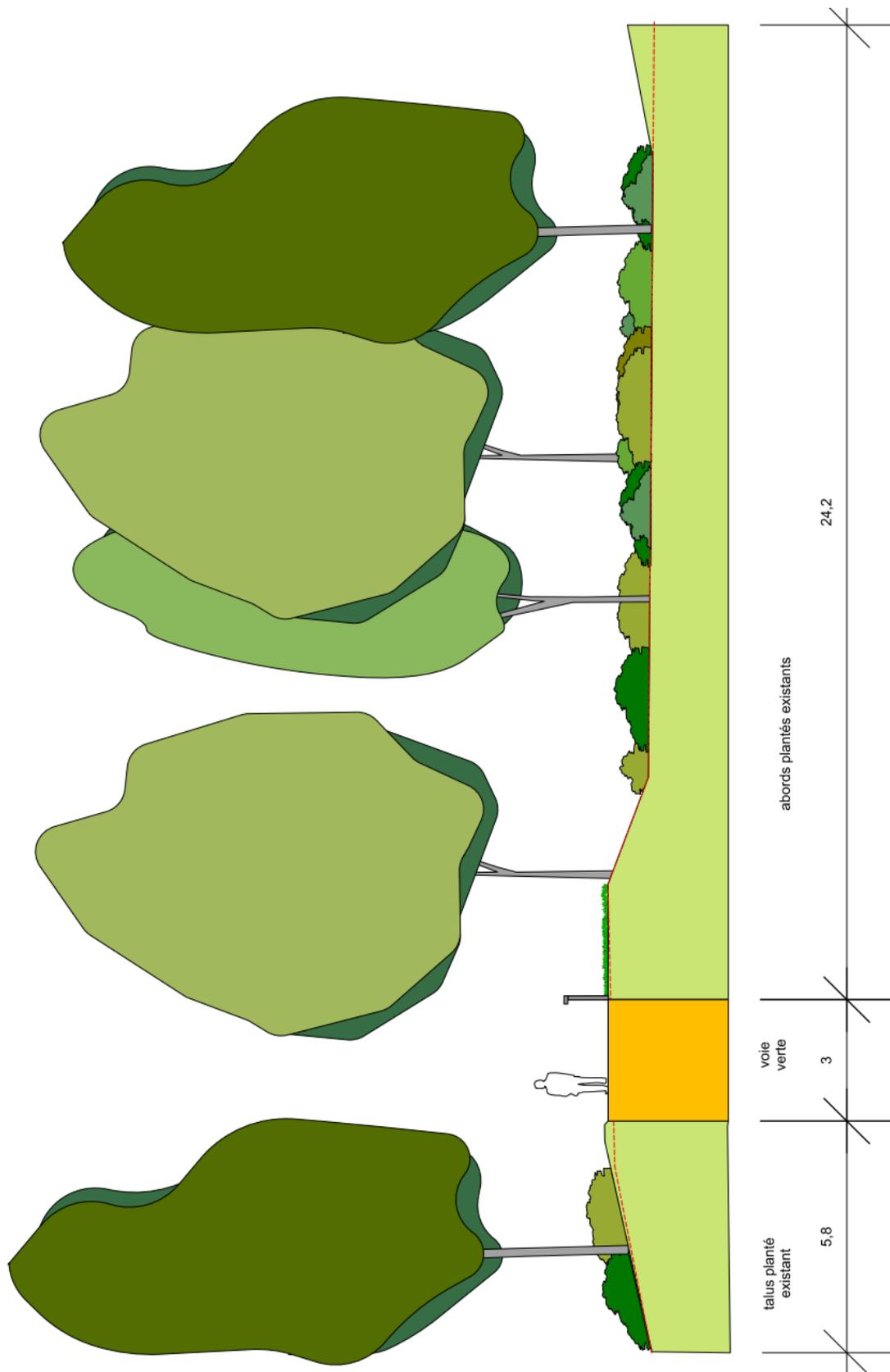


Figure 13 / Coupe sur mail transversale / Source : Egis
 Echelle 1/ 100°

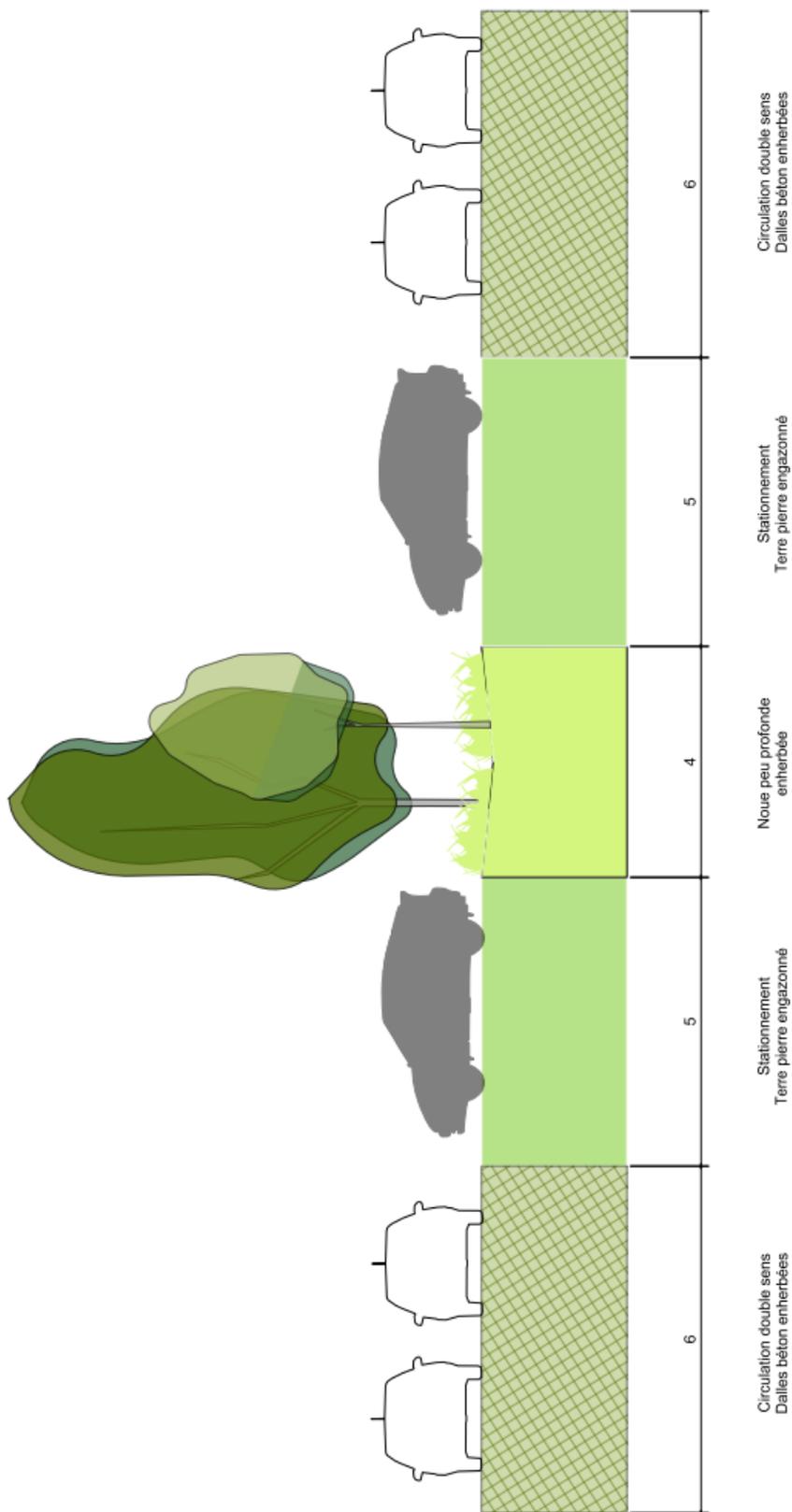


Figure 14 / Coupe poche de stationnement / Source : Egis
 Echelle 1/ 100°

2.4. RESEAUX

2.4.1 Réseaux humides

2.4.1.1 Réseau d'eaux usées

Le réseau d'assainissement traversera la zone du nord au sud et sera créé sous la voirie de l'axe primaire et secondaire. Il sera rattaché au réseau existant de la ZAC 2 au nord.

Les eaux usées de la ZAC seront collectées par un réseau gravitaire. Pour éviter un approfondissement trop important du réseau et assurer de bonnes conditions d'écoulement, plusieurs postes de relevage sont prévus.

Les travaux consistent en :

- La fourniture et pose d'un réseau de collecte des eaux usées en grès de diamètre 200 enfouis à 2.30 mètres sur 794 mètres linéaires avec 8 regards étanches de branchement et 18 regards de visite ;
- La fourniture et pose de canalisations en grès de diamètre 160 sur 74 mètres linéaires permettant de raccorder les parcelles privées.

2.5.1.3 Réseau d'eaux potables

Une canalisation de diamètre 200 traverse dans le sens Nord-Sud le long du canal du Baron. Cette artère, qui semble être antérieure à la réalisation de la ZAC 2, alimente elle-même les antennes créées dans le cadre de cette ZAC 2.

Le réseau d'eau potable sera constitué d'une canalisation de diamètre 200 située sous les stationnements de l'axe primaire et sous la chaussée de l'axe secondaire comme l'indique le plan des réseaux humides joint en annexe.

4 points de raccordement seront faits à partir du réseau existant situé le long du canal du Baron. Le piquage 1 se fera au niveau de l'axe secondaire au nord (phase 1 de l'opération).

Le deuxième piquage se fera sur l'espace transversal afin d'assurer le bouclage du réseau dès la phase 1 à l'est et à l'ouest du canal du Baron.

Le troisième piquage interviendra sous l'axe secondaire au sud afin d'assurer le bouclage du réseau à l'ouest du canal du Baron. Ce dernier sera mis en place lors de la phase 2 du projet.

Le quatrième et dernier piquage interviendra sous l'axe primaire à proximité du nouveau giratoire et assurera le bouclage du réseau à l'est du canal du Baron.

Le raccordement aux parcelles privées se fera par une canalisation de diamètre 100.

2.5.1.4 Réseau de défense incendie

Le réseau d'incendie sera établi et validé par les services du SDIS. Le réseau respectera les règles en vigueur. 1 poteau incendie sera installé tous les 200 mètres environ.

2.4.2 Réseaux secs

2.5.2.1 Réseau électrique

L'alimentation en électricité de la ZAC 3 de Savoie Technolac sera étudiée et réalisée, pour chaque projet de desserte, en concertation avec les services d'ENEDIS.

Les constructions projetées seront alimentées directement par une ligne haute tension en concertation avec les services d'ENEDIS.

Un poste de transformation par parcelle est prévu. Dans l'espace public, seul des postes de transformation dédiés à l'alimentation des équipements publics (éclairage, postes de relevage et vanne motorisés des bassins) seront nécessaires.

Les câbles haute tension seront posés en pleine terre par le cessionnaire du réseau sur une distance d'environ 3 493 mètres linéaires.

Les câbles basse tension de diamètre 90 serviront à alimenter les équipements publics et l'éclairage. Ils seront installés sur une distance de 2 180 mètres linéaires environ.

2.5.2.2 Réseau des télécommunications

L'alimentation en téléphonie de la zone sera étudiée et réalisée, pour chaque projet de desserte, en concertation avec les services de l'entreprise de télécommunication.

L'alimentation en fibre optique sera, quant à elle, étudiée et réalisée sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Les constructions projetées seront alimentées par un réseau téléphonique et fibre.

Les travaux consistent en :

- La réalisation du génie civil du réseau principal sur 6 100 mètres linéaires en fourreau PVC diamètre 60 ;
- La pose de chambre de tirage tous les 100 mètres.

2.6. OUVRAGES HYDRAULIQUES

2.6.1 La gestion des eaux pluviales

Le projet a fait l'objet en avril 2016 d'une Demande d'Autorisation Unique (DAU) au titre de la Loi sur l'eau.

Les principales prescriptions issues des échanges avec la DDT et formulées dans le DAU sont :

- En cas d'exutoire fermé (crue de La Leyse) : stockage d'un volume de 12 920 m³ ;
- En cas d'exutoire ouvert (clapets ouverts) : évacuation avec un débit régulé à 15 L/s/ha (soit 290 L/s) ;
- Profondeur des ouvrages limitée à 60 cm.

Les apports d'eaux pluviales étant répartis sur toute la surface de la ZAC, le volume de rétention de 12 920 m³ sera réparti au prorata de la surface collectée par chaque ouvrage sur la base des principes initiés dans le DAU. Les noues et fossés en rives des futures voiries permettront de collecter les eaux et de les acheminer vers les ouvrages de rétention.

L'espace central représente sur le plan de masse actuel une emprise de 30 mètres située le long du canal du Baron. D'une longueur d'environ 800 mètres, il démarre au nord dans les emprises de la ZAC2 et s'étend jusqu'à l'extrémité sud de la ZAC3 (vers la RD1504). Cet espace central constitue un corridor écologique à préserver de toute construction, à l'exception d'aménagements paysagers et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales. Cet espace central est marqué sur sa partie nord par une zone humide à préserver de tout aménagement (y compris ouvrages de gestion des eaux pluviales) sur une surface de 0,2 ha.

Cet espace se situe dans la bande non constructible de 10 mètres minimum située à l'arrière de la digue du canal de décharge de La Leysse.

L'espace central « ouest » se situe le long du futur axe de modes doux à l'ouest du canal du Baron. Ce dernier devant rester déconnecté des ouvrages de la ZAC, l'espace central « ouest » permettra uniquement de collecter les eaux des terrains situés à l'ouest du canal du Baron.

L'espace transversal n°1 longe le parking paysager et le mail transversal par le sud, entre la RD1504 et le mail central. Il permettra de gérer les eaux du parking paysager et des parcelles connexes (BV5).

L'espace transversal n° 2 longe l'axe secondaire au nord entre le canal du Baron et l'axe primaire, puis se prolonge jusqu'à la digue sous la forme d'un bassin mutualisé avec le BV3, dit « Bassin aval ».

Une partie des eaux sera retenue en cas de pluie exceptionnelle dans une zone « tampon » de 5 mètres, qui participera à la réalisation des bandes paysagères demandées dans le cadre de l'Autorisation Environnementale. Cette zone tampon est laissée au niveau du terrain naturel et rétrocédée aux acquéreurs comme espace vert non constructible. Les cloisons intermédiaires de l'ouvrage de rétention seront élevées de 20 cm par rapport au terrain naturel et se prolongeront sur toute la largeur de la zone tampon. Cette zone tampon restera accessible par les équipes d'entretien de la ZAC pour intervenir sur les ouvrages.

Il est ici précisé qu'aucun rejet via une traversée de la digue dans le bras de décharge ne sera mis en œuvre afin d'éviter toute fragilisation de l'ouvrage.

2.6.2 Les noues

La noue, peu profonde, large et végétalisée va permettre de recueillir le ruissellement des eaux de pluie. Elle va ensuite l'infiltrer en partie dans le sol pour aider à la reconstitution des nappes phréatiques. Elle permet d'accueillir une biodiversité relative à la zone humide et de mettre en valeur le fil de l'eau par le choix d'espèces végétales variées.

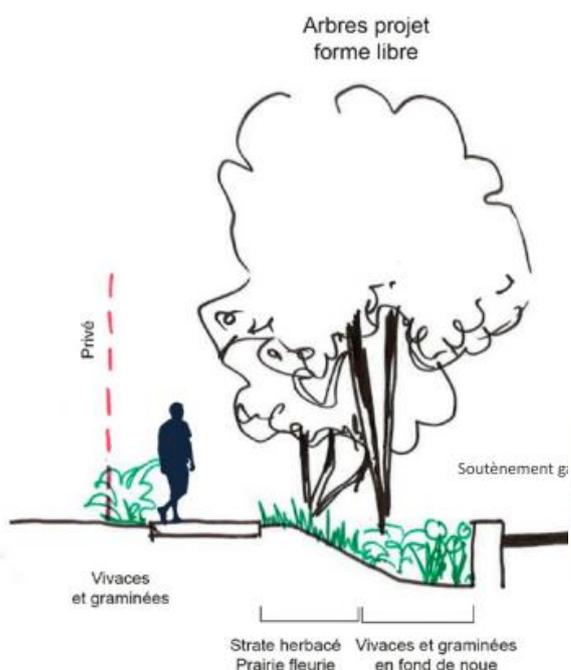


Figure 15 : Ambiance de la noue
Source : Notice paysagère ZAC3



Ambiance de la
noue



Ambiance de la
noue

2.6.2 Les bassins de rétention

Les bassins de rétention récupèrent l'excès d'eau pluviale dans une zone de stockage à ciel ouvert. La retenue des eaux sur de longues périodes rend possible la création d'habitats pour la faune qui complète une partie de son cycle vital en milieu humide ou aquatique, tel que les amphibiens. Les pentes variables, les zones d'eau libres et les fluctuations du niveau d'eau génèrent des conditions hétérogènes qui favorisent la diversité des habitats floristiques. Au sein même du bassin, de légères surprofondeurs conduisent l'eau jusqu'à l'exutoire de celui-ci.

Les abords végétalisés composés de strates arbustives et arborées au port libre permettent d'offrir un fond de toile généreux tout en cadrant les vues vers le paysage lointain.



Ambiance des
bassins de rétention



Ambiance des bassins
de rétention

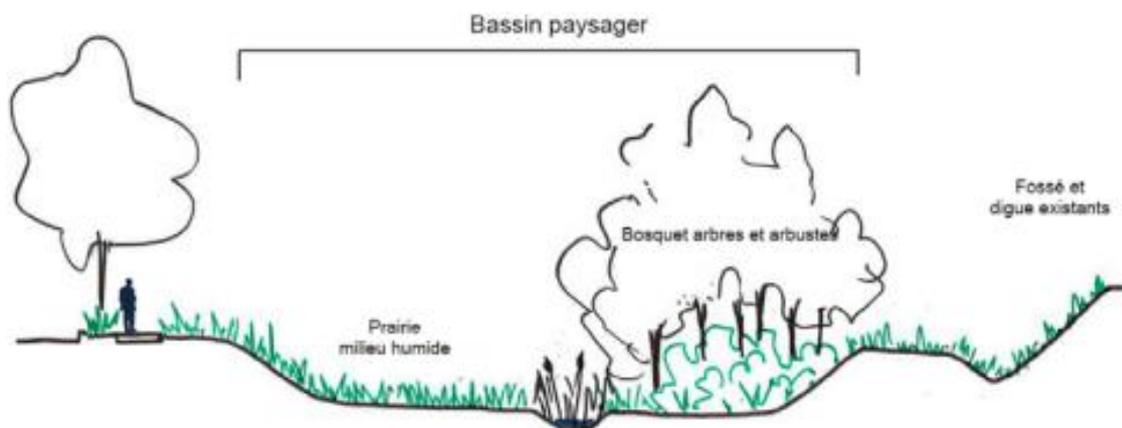


Figure 16 : *Ambiance de bassin paysager*

Source : Notice paysagère ZAC3

2.8 PAYSAGE ET GESTION DE LA BIODIVERSITE

Dans cet enjeu, il est question de diversifier les plantations afin de répondre aux besoins de la faune locale et de s'inscrire dans la trame verte et bleue du site.

Des massifs arbustifs seront conçus afin d'offrir un lieu de refuge pour la petite faune. Les espèces végétales à baies sont favorisées afin de garantir l'alimentation de la petite faune présente sur le site (notamment les oiseaux). Les essences telles que pommiers, prunelliers, Sauges ou Cornouiller seront plantées.

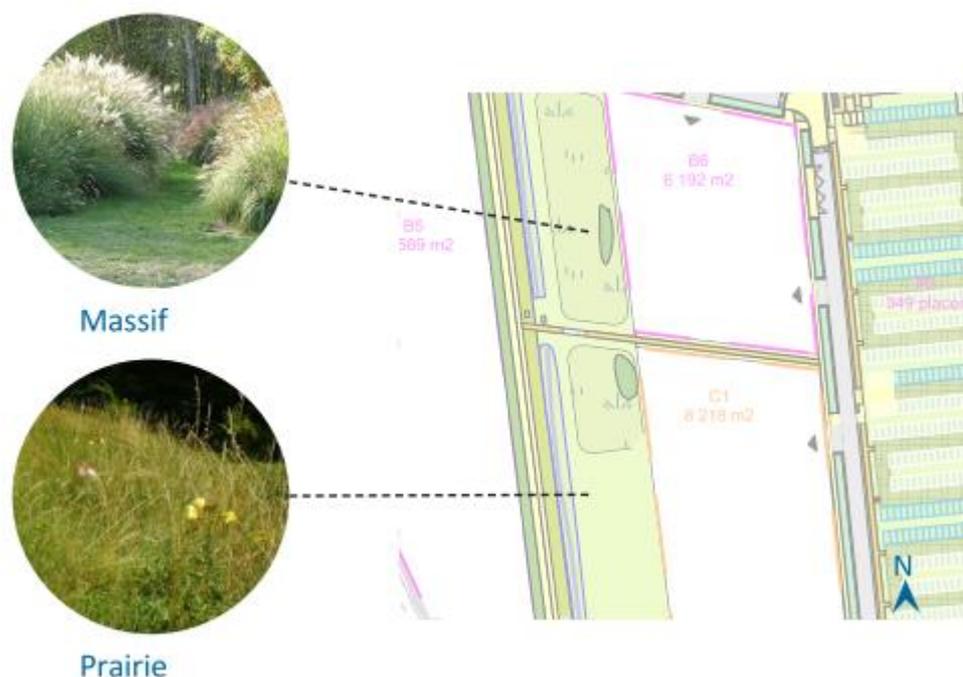


Figure 17 : Exemple d'ambiance paysagère

Source : Notice paysagère ZAC3

La continuité écologique sera assurée par des aménagements dédiés à la bonne circulation de la faune locale.

Des crapauducs seront créés. Un crapauduc est un écoduc destiné à relier deux zones entre elles pour que les amphibiens ou batraciens puissent circuler de l'une à l'autre, généralement en passant sous un obstacle (mur, route, autoroute ou voie ferrée). Les crapauducs sont placés de manière à restaurer la continuité d'un corridor écologique : ils permettent à ces derniers d'atteindre leur mare pour se reproduire et déposer leurs œufs lorsque cette dernière se situe de part et d'autre de la voie.



Crapauduc



Crapauduc

Figure 18 : Exemple d'ambiance paysagère

Source : Notice paysagère ZAC3

Les fûts d'abattage seront conservés pour créer des réserves de troncs d'arbres coupés qui permettront d'accueillir et de nourrir les insectes xylophages comme le charençon du bois par exemple.

Enfin des « hibernaculum » seront créés. Un hibernaculum est un abri où les animaux de petite taille passent l'hiver et hibernent. Ils prennent la forme de tas de pierres, de parpaings, de branchages positionnés dans un creusement du sol, sur environ 2 m². Cet aménagement permet de favoriser le maintien des reptiles sur le site (lézard, couleuvre...).



Réserve de bois



hibernaculum

Figure 19 : Exemple d'aménagement

Source : Notice paysagère ZAC3